

Question présentée par le député :

M. Diego Esteban

Date de dépôt : 9 avril 2019

Question écrite urgente

Corruption au sein de la police genevoise : quelles réactions pour réparer les dégâts et prévenir contre de telles situations ?

Depuis le samedi 6 avril 2019, plusieurs médias genevois¹ font état d'une enquête du Ministère public et de l'inspection générale des services relative à des soupçons de corruption, de violation du secret de fonction et d'acceptation d'un avantage, touchant au moins une vingtaine d'agents de la police municipale et du groupe prostitution de la police judiciaire.

Cette affaire porte une atteinte massive à l'exemplarité attendue de la part des forces de l'ordre dans notre canton. Elle menace indéniablement l'administration de la justice, dans la mesure où les faits révélés exposent bon nombre d'agents à des tentatives de chantage, aux conséquences d'une ampleur aussi incertaine qu'inquiétante. Elle remet également en question la capacité du canton à se prémunir contre de tels incidents, les actes incriminés survenant tout au long d'une période de six ans. Enfin, elle révèle que des policiers assermentés se seraient livrés à des actes relevant de la traite des êtres humains.

Ces éléments m'amènent à poser les questions suivantes :

¹ – GHI : <https://www.ghi.ch/le-journal/geneve/une-vaste-affaire-secoue-la-police-genevoise>
– RTS : <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/10351515-une-vaste-affaire-de-corruption-eclabousse-la-police-genevoise.html>
– 20 Minutes : <https://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Une-vingtaine-de-policiers-suspectes-de-corruption-20907395>
– TdG : <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Une-vaste-enquete-fait-trembler-la-police-genevoise/story/21964796>

- *Les agents concernés par les faits incriminés ont-ils été suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce que les résultats de l'enquête en cours soient connus ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il pris d'autres mesures en réaction à cette affaire ?*
- *Des agents ont-ils déjà été prévenus pour les faits mentionnés ci-dessus ?*
- *Comment des faits aussi graves ont-ils pu échapper aux instances de contrôle internes de l'administration cantonale pendant six ans ?*
- *Quelle est la marche à suivre envisagée par le Conseil d'Etat dans le but d'empêcher la survenance d'incidents similaires à l'avenir ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse à cette question écrite urgente.